

CLUB ORGANISATEUR	NOM DU CLUB: Société des Régates Rochelaise - N° 17013
LOCALISATION	Baie de La Rochelle – Port des Minimes
DESIGNATION DE LA REGATE SELECTIVE	SELECTIVE DE LIGUE DERIVEUR (double et simple) N°4/2010
DATE	28/03/2010
AVIS DE COURSE - SERIES : DERIVEUR	

RAPPEL PREALABLE

Il appartient à chaque voilier sous sa seule responsabilité de décider s'il doit ou non prendre le départ ou rester en course, le skipper du bateau étant considéré comme le capitaine du navire au sens de la réglementation maritime.
En conséquence, les concurrents sont personnellement responsables de tout accident matériel ou corporel pouvant survenir à leur matériel ou à eux-mêmes. Ils se doivent d'apprécier les qualités de leur voilier et d'eux-mêmes et ne prendre de départ ou rester en course compte tenu du vent, de l'état de la mer et des prévisions météorologiques, que s'ils estiment pouvoir le faire.

1. L'EPREUVE EST REGIE PAR :

- Les règles de course à la voile I.S.A.F. 2009 - 2012 appelées "R.C.V." dans ces instructions.
- Les prescriptions de la Fédération Française de Voile.
- Les règles d'équipement pour les voiliers,
- Les règles des classes et les règles de jauge concernées.
- Les règlements des Championnats fédéraux et des classements nationaux, ainsi que les règles du Championnat de Ligue Poitou-Charentes.

2. PUBLICITE

L'épreuve étant classée en catégorie C au titre de l'article 20 du Règlement de l'ISAF (publicité), les concurrents ou responsables des voiliers portant une publicité individuelle doivent présenter une carte de publicité valide délivrée par la Fédération Française de Voile.

3. ADMISSIBILITE ET DROITS D'INSCRIPTION

L'épreuve est ouverte aux séries : Optimist

Droits d'inscription (**maximum**) du 1^{er} SEPTEMBRE 2009 au 31 Août 2010:

6,00 € par coureur et par journée, soit :

?? DERIVEUR DOUBLE : **12 €**

?? DERIVEUR SOLITAIRE : **6€**

4. PROGRAMME PROVISOIRE

Inscriptions :	le 28 Mars 2010	de 9 H 00 à 11 H 00
Clôture des inscriptions	le 28 Mars 2010	à 11 H 00
Heure du premier signal d'avertissement sur l'eau :		à 12 H 00
Nombre prévisionnel de courses :	9 course	selon conditions locales

5. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront disponibles sur place lors de la confirmation des inscriptions.

6. SITUATION DU PLAN D'EAU - HORAIRE DES MAREES

PORT DES MINIMES – Baie de La Rochelle

Le 28 Mars 2010 Basse mer à 10H12 Pleine mer à 16H44 Coefficient : 87/94

7. TYPE DE PARCOURS

Les parcours seront définis par les annexes aux instructions de course.

8. SYSTEME DE PENALITE

La règle 44.1 des R.C.V. s'applique (pénalité de rotation de 2 tours) sauf pour les catamarans (pénalité de rotation de 1 tour) pour infraction aux règles du Chapitre 2 des R.C.V.).

9. CLASSEMENT

La règle 90.3, l'annexe A pour tous les supports, et l'annexe B8.8 pour les Windsurf, des R.C.V. s'appliquent. (Système de points A MINIMA).

10. INFORMATIONS ET PRESCRIPTIONS DIVERSES

Les concurrents doivent présenter au moment de l'inscription, les licences F.F.V. valides, portant le cachet médical et accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs.

Des contrôles de jauge pourront être effectués à tout moment.